

Édito & La feuille & la plume



Les milieux forestiers n'ont jusqu'à présent pas constitué une priorité pour le CEN Savoie. Depuis sa création, ce dernier s'est focalisé sur les zones humides ou, à l'autre extrémité du gradient d'humidité, sur les pelouses sèches.

Les milieux forestiers présentent pourtant un intérêt majeur pour la biodiversité, tant au niveau de la diversité des habitats que de la variété des espèces végétales et animales qui leurs sont inféodées. Depuis les forêts alluviales des bords du Rhône ou de l'Arc jusqu'aux forêts d'altitude à Pin Cembro en Haute-Maurienne, la Savoie est riche de la variété de ses paysages forestiers.

Et pourtant les menaces qui pèsent sur ces écosystèmes sont bien réelles : urbanisation galopante et défrichement agricole en fond de vallée, augmentation de la demande en bois énergie ou en simple bois de chauffage. Parfois, ces menaces ne remettent pas en cause l'état boisé d'une parcelle mais la vident d'une partie son intérêt écologique, qui réside notamment dans la présence de gros bois et de bois mort.

C'est pourquoi le CEN Savoie a décidé de se doter d'une stratégie d'intervention sur les milieux forestiers. Il ne part pas de rien car plus d'une quinzaine de sites conservatoires en comportent déjà. Le marais des Chassettes (Challes-les-Eaux, La Ravoire), le bois Pellat (Les Marches) ou encore le bois de Bernoud (Conjux) en sont quelques exemples significatifs que vous pourrez explorer dans ce nouveau numéro de « la feuille et la plume ».

Le CEN Savoie engagera dès 2016 un travail partenarial afin d'identifier sa valeur ajoutée dans le concert des acteurs forestiers. Il s'agira notamment de déterminer collectivement les meilleures articulations possibles afin de conforter la fonction écologique des milieux forestiers, aux côtés des fonctions économiques et sociales.

Je vous souhaite une excellente année 2016, placée sous le signe de la nature, du partenariat et de la convivialité.

Michel Delmas
Président du Conservatoire

Sommaire

- *Edito*
- *Des nouvelles des territoires*
- *La vie du CEN Savoie et de son réseau*



Nos forêts alluviales...

Les aulnes et les frênes sont considérés comme indicateurs des forêts alluviales. Leur seule présence ne suffit cependant pas à assurer la durabilité de cet écosystème d'intérêt patrimonial élevé. Les fluctuations hydrologiques venant de la nappe phréatique, des cours d'eau et des pluies sont indispensables au fonctionnement de cet écosystème.

Depuis des générations l'homme a asséché et exploité ces forêts riches en matière humique. Cela c'est fait au détriment de la régulation des crues, de la qualité de l'eau des rivières en aval et des nappes phréatiques.

L'assèchement puis la disparition de ces milieux entraînent une perte de biodiversité d'intérêt patrimonial unique et contribuent au rejet de son stock de carbone dans l'atmosphère. Ils nous privent aussi de l'exploitation de bois précieux pour l'industrie sylvicole.

L'interaction entre les plantes, les bactéries, les champignons, l'eau et le sol de cet écosystème est mal connue et nécessiterait des études complémentaires.

Maurice Durand
Société Mycologique et Botanique de la Région
Chambérienne

Photo : Sericeomyces medioflavoides. Cette lépiote à centre jaune pousse dans les milieux riches en matière azotée

LAC DU BOURGET ET SES MONTAGNES

Bois de Bernoud (commune de Conjux) : laissons vivre les arbres morts !

Sur la Côte Sauvage du lac du Bourget, ce terrain comporte quelques gros feuillus d'essences et d'âges variés avec bois morts, au sol comme sur pied. Il offre ainsi toute une gamme d'habitats aux insectes « saproxyliques » (dépendant du bois), vivant chacun sur des stades de pourrissement précis. Laisser vivre, mourir et pourrir le bois, c'est aussi « préserver pour tous et pour toujours » !

Domaine de Buttet (commune du Bourget du Lac) : une relique de la sylve alluviale

Plusieurs saules, peupliers et chênes offrent un habitat « vieux bois » à ce site, où le Conservatoire du littoral a commandé un premier inventaire des coléoptères « saproxyliques ». Ce groupe comportant plusieurs espèces rares, il mériterait plus d'inventaires, coûteux car exigeant des déterminations à la loupe par un spécialiste (ici, Benoît Dodelin).



Pose des pièges à coléoptères saproxyliques au sud du lac

CHAMBÉRY

Découvrir les boisements du marais des Chassettes (commune de Challes-les-Eaux)

La mallette pédagogique « gestion » élaborée par le CEN en partenariat avec des associations « relais » permettra, dès le début de l'année 2016, d'enrichir les animations de ces dernières auprès de différents publics, enfants et adultes. Ainsi la FRAPNA pourra s'appuyer sur cet outil pour compléter son action pédagogique sur la biodiversité et les enjeux des boisements, dont le marais est couvert à 70%. Inversement, le CEN pourra s'appuyer sur les animations expérimentées par la FRAPNA pour proposer une amélioration de l'outil et encourager sa multiplication sur tous les sites qu'il gère.



Animation sur le grand site départemental du marais des Chassettes

COEUR DE SAVOIE

L'évolution libre pour la forêt : quel enjeu ?

Les bonnes pratiques sylvicoles ne suffisent pas toujours : la conservation des espèces les plus exigeantes nécessite divers stades de pourrissement de toutes essences, y compris de très gros arbres. Un réseau de secteurs de l'ordre de 2 ha bien choisis pourra assurer cette continuité de biotopes : îlots de sénescence de l'ONF (par exemple en forêt communale de Les Marches), s'ils sont reconduits d'aménagement en aménagement, ou les terrains acquis par le CEN.



Îlots de sénescence, des refuges pour la faune sur la route des corridors

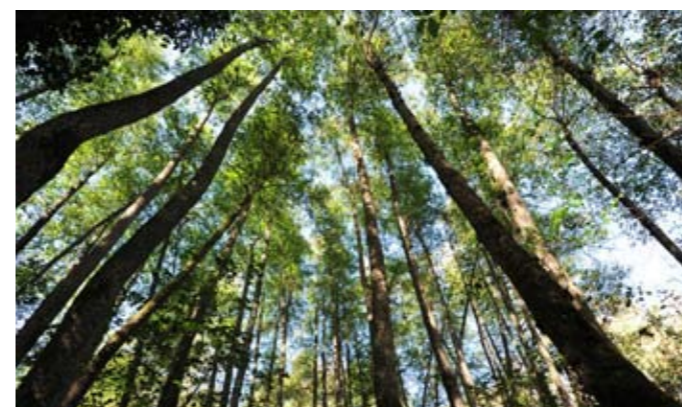
Défrichage de la forêt alluviale en Combe de Savoie

Le défrichage se poursuit au profit de l'agriculture et la populiculture sur ce territoire où les pressions sur les terres agricoles s'accroissent, sans que la réglementation y puisse grand-chose. La DDT a donc conçu une plaquette de sensibilisation des acteurs locaux et notamment des maires, visant à promouvoir, entre autres, l'instauration d'espaces boisés classés aux PLU.

AVANT-PAYS SAVOYARD

Acquisition sur le marais de Lépin-le-Lac

Après plusieurs décennies de progression liées à une faible demande du marché du bois de chauffage, les forêts humides de l'Avant-pays connaissent depuis deux ans une forte augmentation des coupes à blanc en lien avec le développement de la filière industrielle de bois énergie. Dans ce contexte, la démarche menée depuis 2013 sur le marais de Lépin-le-Lac entre les propriétaires d'une parcelle de 8 ha, le CEN et la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA), est intervenue à temps pour soustraire à une très probable exploitation future, une des plus grandes aulnaies-frênaies du lac d'Aiguebelette jusqu'ici non couverte par un dispositif de protection. L'accord établi avec les propriétaires a permis l'acquisition par le CEN et la CCLA de la partie la plus mûre de cette forêt (soit une superficie de 5,3 ha), la réouverture d'un secteur de 1 ha de jeune aulnaie et le classement de l'intégralité des 8 ha en Réserve naturelle régionale.



Aulnaie - Frênaie sur une partie de la parcelle

MAURIENNE

Ripisylve et trame verte : cordons sanitaires !

Habitat pour la petite faune, les derniers bois, alignements et bosquets de fond de vallée jouent un rôle essentiel de connectivité écologique et paysagère. Réduits à un cordon le long des rives, les reliques de ripisylves (boisements riverains des cours d'eau) et de bocage agricole, du Rhône, de l'Isère et de l'Arc sont à préserver : leur maillage est aujourd'hui « troué » sur des surfaces atteignant parfois le kilomètre-carré. Il faut aujourd'hui les conserver à tout prix, et même les reconstituer partout où cela est possible. A cet égard, la rétrocession par la SFTRF de la parcelle du Verney (commune d'Aiton) prend tout son sens. Le fait qu'elle se trouve coincée entre l'Arc et la RD1006 lui donne un rôle de dernier corridor d'autant plus essentiel à préserver ! Cette dernière trame verte le long de l'Arc permettra par exemple aux mammifères sauvages de se déplacer en sécurité avant de choisir un moment ou un point propices pour franchir les axes routier et autoroutier ...

ALBERTVILLE - UGINE

Réglementation et action foncière : des outils complémentaires

Comme tout espace protégé de Savoie (hors Réserves Biologiques Intégrales), l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de La Giétaz permet l'exploitation forestière ; l'évolution libre n'y est donc possible que dans les zones « hors production » de l'aménagement forestier actuel. La non exploitation sur le très long terme de « belles forêts » signifie un manque à gagner pour le propriétaire : elle passe donc essentiellement par la maîtrise foncière par un organisme spécialisé comme le CEN ou le Conservatoire du Littoral.



Site de la Giétaz et ses différents habitats

TARENNAISE

Biodiversité des forêts d'altitude - Les Frasses, Praz-Véry (commune de Aime et de Macot-La Plagne)



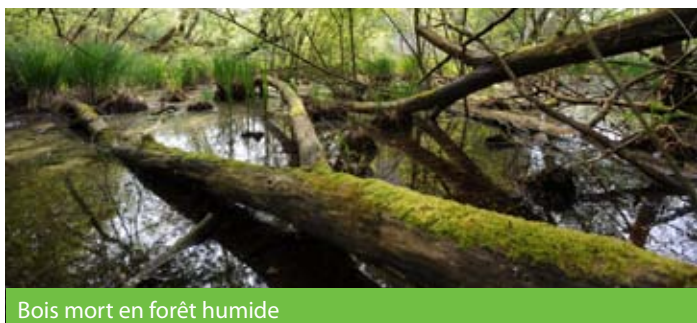
Fourré humide à aulnes verts, site de Praz-Véry

La récente animation foncière sur les sites de Praz-Véry et des Frasses a permis d'acquérir ou de conventionner des superficies importantes d'habitats forestiers. Ces milieux appartiennent à des catégories jusqu'ici très peu représentées dans les sites du Conservatoire : bétulaie à hautes herbes, pessière subalpine à adénostyle, fourré humide à aulnes verts, mélézin...

La vie du CEN Savoie et de son réseau

Principe et enjeux d'une stratégie forêt

La biodiversité de Savoie a besoin d'un réseau de sites forestiers en libre évolution, qui idéalement maillerait tout le département en incluant les différents types forestiers, des chênaies aux cembraies ; autant sur les forêts de montagne, surtout résineuses et communales, que de plaine, plutôt feuillues et privées.



Bois mort en forêt humide

Le régime forestier suppose d'ores et déjà des « bonnes pratiques sylvicoles », préservant bois morts et très gros bois. En forêts publiques, le rôle du CEN peut être d'aider les collectivités volontaires et l'ONF à repérer et renforcer ce réseau d'« îlots de sénescence », et à mettre en œuvre une sensibilisation à cet enjeu encore mal connu ...

En forêt privée, quel autre propriétaire qu'un Conservatoire renoncera définitivement à tout apport économique de son terrain ? Les forêts feuillues sont un domaine naturel d'intervention du CEN, en complément des bonnes pratiques sylvicoles qu'il faut également promouvoir.

Ce partage des connaissances et des enjeux est la première phase d'une stratégie forestière, renforcée en 2016 par un effort d'acquisition dans les forêts humides.

Questions liées à l'accueil des publics dans un milieu boisé

Le CEN gère peu de boisements ayant une proximité étroite avec le public. Parmi eux, deux sites permettent d'identifier des points d'attention : les boisements aux abords du Château de Thomas II, au sud du lac du Bourget, au sein desquels a été aménagé un sentier, et le marais des Chassettes, à Challes les Eaux, entouré d'habitations et en bordure duquel un chemin a été équipé de panneaux d'information. Aussi, la relation que le CEN et ses partenaires souhaitent entretenir avec les publics devra tenir compte, entre autres :

- de la proximité et de la fréquentation existante des publics,
- du rapport que notre société entretient avec des boisements non entretenus,
- dans le cas d'aménagements offerts au public : de questions de sécurité liées à ces aménagements et d'un entretien plus important qu'en milieu ouvert.



Sentier aux abords du Château de Thomas II

Du nouveau sur le site de l'Observatoire de la biodiversité



Les indicateurs de l'Observatoire de la biodiversité de Savoie sont maintenant accessibles sur le site, dans la partie « Découvrir ».

Pour rappel, les premiers indicateurs ont été mis en place en 2013 et ont permis, en 2014, d'initier une première action d'amélioration des connaissances naturalistes sur la commune de Montaimont.

Les résultats de ce travail sont présentés sur le site, à cette adresse :

www.biodiversite-savoie.org/Decouvrir/Zonages/Montaimont.

Cette action va être renouvelée dès l'année prochaine sur le territoire de l'Avant-pays savoyard : les communes de Gerbaix et Marcieux ont déjà répondu favorablement à cette initiative.

Le groupe de travail « Indicateurs » se penchera prochainement sur les analyses réalisables à l'échelle de milieux remarquables tels que les zones humides, les pelouses sèches ou encore nos chères forêts savoyardes.

Avec le concours financier de :



Directeur de publication : Michel Delmas
Conception, rédaction et relectures : équipe du Conservatoire
Réalisation : Frédéric Biamino • **Photos :** Manuel Bouron, Frédéric Biamino, Maurice Michaud, Nicole Bernard.
Maquette : Gilles Morat • **Impression :** In-Pressco - 0485014438

Conservatoire d'espaces naturels de Savoie
Le Prieuré - BP51 - 73372 Le Bourget-du-Lac Cedex
Tél : 04 79 25 20 32 • **Fax :** 04 79 25 32 26
info@cen-savoie.org
www.cen-savoie.org

ISSN 1639-2183